

TARIFS DOMANIAUX

Nature et Localisation	Montant en € HT / m ² / an		Participation aux charges communes / surface SHON construite
	Activités Aéronautiques	Activités non aéronautiques	
1- TERRAINS			
1-1 Terrains non viabilisés			
Zone Centre	4,16	6,10	
Zone Nord	4,16	5,72	
Zone Est	2,75	5,05	
Zone Sud	3,90	5,05	
1-2 Terrains viabilisés sans accès piste			
Zone commerciale	5,72	11,44	
Zone Centre	5,72	6,80	1,25
Zone Nord	7,80	10,10	2,08
Zone Sud	5,72	6,80	
1-3 Terrains viabilisés avec accès piste			
Zone Centre	8,32	12,20	1,25
Zone Nord	8,32	11,44	2,08
Zone Est	5,50	10,10	2,08
Zone Sud	7,80	10,10	1,25
2- BUREAUX ET LOCAUX			
2-1 Bureaux			
Aérogare	140,00	160,00	10,40
Bâtiment alpha	135,00	156,00	10,40
Bâtiment nord	108,00	130,00	6,24
2-2 Banques et comptoirs			
Aérogare	156,00	208,00	20,80
Autre	104,00	208,00	20,80
2-3 Autre locaux			
Restaurant Aérogare		60,00	2,08
Local de stockage Aérogare	72,80	83,20	2,08
Local de stockage Alpha	62,40	62,40	2,08
3- HANGARS ET APPENTIS			
3-1 Corps de hangars			
Hangar H4	45,00	80,00	1,25
Hangar 5	72,80	93,60	2,08
Hangar H21	55,00	95,00	2,08
3-2 Appentis et Locaux annexes			
Locaux H21	55,00		2,08
Bureaux H4	85,00		2,60
Local modulaire H4	10,00		1,00
Locaux H5	93,60	114,40	2,08
4- FRAIS DIVERS			
Frais de rédaction de convention	5% du montant de la redevance annuelle, par acte		
Ouverture de compteur électrique		156,00	par opération
Ouverture de ligne téléphonique		156,00	par opération
Ouverture de compteur d'eau		156,00	par opération
Droits de passage sur les réseaux aéroport		5,20	par mois et par réseau

ETAT DES LIEUX

L'Exploitant aéroportuaire réalise l'état des lieux d'entrée et de sortie.

DEPOT DE GARANTIE

Une caution, non productrice d'intérêts est versée à la signature de la convention, par chèque encaissé ou caution b

CHARGES COMMUNES

Elles comprennent : L'entretien des voiries publiques, l'éclairage public, l'entretien des espaces verts publics et la pa

IMPOTS ET TAXES

Les impôts, taxes foncières et taxes liées à chaque activité sont à la charge des occupants.

DISPOSITIF D'INCITATION POUR L'INSTALLATION D'ENTREPRISES NOUVELLES

L'Aéroport aménage et développe une zone d'activités industrielles aéronautiques avec le concours du Pôle Safe et des services de la Région

Il est institué un régime général d'aides favorisant l'installation de nouvelles entreprises ou de nouvelles activités sur cette zone d'activités.

Les demandes d'obtention de ce dispositif sont à adresser au service commercial de l'Aéroport et font l'objet d'une instruction conjointe par l'Aéroport, le Pôle Safe et la Région.

Cette aide est versée sous la forme d'une remise sur les redevances domaniales, hors charges et prestations.

	Année 2	Année 3	Année 4
Taux de réduction des redevances domaniales	75%	50%	25%